

Sommaire

Page 1

✕ Editorial

*L'économie circulaire :
objectif zéro déchet.*



Page 2

✕ L'économie circulaire ou la fin du gaspi.

✕ Programme de notre semaine
d'action d'octobre.

Page 3

✕ Inventaires des parcs et continuités écologiques à Brétigny.

✕ Clause-Bois de Châtres
Et les cyclistes ?

Page 4

✕ Ancienne base aérienne
*Où en est le pôle régional
d'agriculture biologique ?*

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée
le 14/04/1992 et agréée au titre de
l'article L.121-8 du Code de
l'urbanisme et de l'article L.141-1 du
Code de l'environnement (arrêté
préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366
du 19 novembre 2002)

Éditorial

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : OBJECTIF ZÉRO DÉCHET !

Développement durable oblige : notre campagne d'information sur l'**économie circulaire** est maintenant lancée. Une première soirée ciné-débat (le 7 avril à Ciné 220) a permis d'éclairer cette notion récente de fonctionnement en boucle de l'économie pour lutter contre les gaspillages et donc économiser nos ressources naturelles et minérales. Cette réflexion doit aussi être l'occasion de rassembler tous les acteurs locaux, de créer une dynamique avec à terme la création d'emplois et un environnement sauvegardé (cf. page 2).

Réduire, Réutiliser, Recycler. Comment ? Nous vous inviterons à venir écouter les explications de nos spécialistes et à visiter nos expositions durant notre semaine d'action du 9 au 16 octobre (cf page 2).

Ces propos sur les déchets nous amènent à penser à nos espaces naturels et sensibles, particulièrement au bois de Beaulieu dont nous avons signalé l'état d'abandon (manifestement la SORGEM, propriétaire des lieux, n'a pas vocation à la gestion de ce genre d'espace), ainsi qu'au domaine régional des Joncs Marins dont, faute de décisions politiques claires, le devenir demeure incertain. Ces lieux sensibles souffrent de plus en plus de la présence de dépôts sauvages et de l'impuissance de nos autorités à les empêcher, la plupart étant situés sur parcelles privées. Cette question des dépôts sauvages devient préoccupante et nous devons réfléchir aux conditions d'acceptation en déchèterie. Par exemple, ne serait-il pas raisonnable de permettre un accès gratuit et sans quota aux artisans et entreprises ? **Une journée de nettoyage de printemps aura lieu le 18 juin, nous y apporterons notre contribution aux cotés de notre ville.**

Notre ville prépare la mise en place de son **nouveau plan de circulation**. Nous nous félicitons d'être parvenus à y apporter notre contribution afin d'y promouvoir les aménagements nécessaires à une circulation apaisée, donnant une plus grande place aux usagers vulnérables (piétons, handicapés et cyclistes).

Forts de cet exemple, nous demandons une plus grande participation à la concertation dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement, car nous savons que des décisions importantes qui engageront notre qualité de vie à Brétigny sur le long terme doivent être prises prochainement, en particulier pour le centre ville.

Plus largement nous travaillons pour être entendus au niveau de la communauté **Cœur d'Essonne Agglomération (CEA)** dans tous les domaines nous concernant. A cet effet, une démarche va être entreprise, avec les autres associations environnementales de la CEA, en vue de la création d'une structure représentative commune. Nous savons que le président de la CEA envisage de mettre en place, comme la Loi l'y oblige, un **Conseil local de développement**, organe de concertation au niveau communautaire. Nous ne manquerons pas de lui rappeler sa promesse s'il venait à l'oublier.

Dans ce contexte, nous allons devoir redéployer nos forces pour nous hisser à la hauteur des enjeux. Nous profitons de cette occasion pour remercier chaleureusement Suzanne et Philippe ainsi que Jean-François, qui nous quittent pour gagner la province, de leur contribution importante à la vie de l'Ademub. Tous nos vœux les accompagnent dans leur nouvel environnement.

Alors sympathisants, nouveaux Brétignolais avec envie d'en savoir plus et désireux de participer à la défense de nos valeurs, n'hésitez pas à venir grossir nos rangs. Ou, pourquoi pas, tout simplement nous aider à déposer ce bulletin d'information dans les boîtes aux lettres de votre quartier.

Nous vous souhaitons un bel été !

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE OU LA FIN DU GASPI

« J'exploite, je fabrique, je consomme, je jette ». C'est ainsi que fonctionne notre économie encore en grande partie. Mais l'épuisement des ressources et les impératifs écologiques, climatiques et démographiques nous contraignent à sortir de l'impasse de cette économie du gaspillage.

A cette économie actuelle appelée «linéaire», il faut d'urgence substituer une économie «circulaire».

De quoi s'agit-il ? Tout simplement il faut **économiser** à tous les niveaux de la chaîne. D'abord **réduire** l'utilisation des ressources naturelles et minières, puis concevoir des **produits utiles, solides et durables** (pas de gadgets inutiles !), allonger leur **durée de vie**, faciliter la **réparation** et l'utilisation de **pièces de rechange** rendues disponibles, vendre en **seconde main**, échanger, préférer l'usage (location ou prêt) à la possession, donner, utiliser jusqu'à usure complète. Et, de la production à la consommation, **RECYCLER** les rebuts et les déchets pour les réinjecter au maximum dans le circuit de production. Ne restent au final que des **déchets ultimes** (non-recyclables) dont le volume doit sans cesse diminuer. Avec pour objectif, à terme, **le zéro déchet**. Ainsi, du début à la fin de la chaîne, tout doit retourner en boucle dans le circuit de production. D'où ce nom d'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

La réussite dépend de tous, de chacun d'entre nous. D'abord des pouvoirs publics à travers des lois, des règlements, des incitations financières. Sur ce point, la réglementation sur la prévention et la gestion des déchets a bien évolué ces dernières années.

Des mesures ont été prises pour lutter contre **l'obsolescence programmée** (usure prématurée voulue par le constructeur) avec l'obligation de prévoir des pièces de rechange. Mesures contre **le gaspillage alimentaire**, notamment dans les grandes surfaces et les collectivités...

Producteurs et fabricants, sans oublier les distributeurs, s'y mettent et s'organisent y compris collectivement, même si beaucoup reste à faire. Il faut savoir que ce type d'économie est une importante source d'emplois non délocalisables. Les citoyens consommateurs, que nous sommes tous, ne doivent pas céder aux effets de mode, mais **réorienter leurs habitudes de consommation** en favorisant l'utile, le solide, le durable, en

évitant tout gaspillage, en réutilisant, en recyclant et en pratiquant aussi l'économie du partage et du don.

L'accès de tous à l'information et à des produits de qualité est primordial. D'où le rôle indispensable que peuvent jouer les associations ; ainsi France Nature Environnement (FNE), notre fédération nationale (3.000 associations) se montre très active et se trouve même en pointe en plusieurs domaines comme, par exemple, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

C'est tout cela que nous développerons dans notre campagne à venir au cours des trois prochaines années. Avec des exemples nombreux, des propositions d'actions, des expositions, des animations, des visites... En collaboration, nous l'espérons, avec le service «Environnement» de la Ville de Brétigny que nous allons solliciter.

A vos agendas...

Du 9 au 15 octobre 2016 : Semaine d'information et d'action sur le thème :
**LA RÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE OU
LA FIN DU GASPI GÉNÉRALISÉ**

PROGRAMME

- **Dimanche 9 octobre**, « Espace Rencontres » du marché : **expo et dialogue avec les habitants**
- **Judi 13 octobre** : Ciné-débat au Ciné 220 avec le film «*Ma vie à zéro déchet*» réalisé par Donatien Lemaître, Jean-Thomas Ceccaldi et Dorothee Lachaud.
- **Samedi 15 octobre** : visite d'un site technique pratiquant l'économie circulaire.

Exposition au lycée J.P. Timbaud puis, du 10 au 15 octobre, au Centre Nelson Mandela.

**En avant-première, présence de l'ADEMUB au
Forum des associations le samedi 3 septembre.**

INVENTAIRES DES PARCS ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES A BRÉTIGNY

Dans la suite de notre inventaire des mares, nous procédons à un inventaire des parcs et espaces verts sur Brétigny...

Inventorier parcs et espaces verts est en effet le préalable à la qualification des trames «bleues» et «vertes», c'est-à-dire à la création des continuités écologiques dans notre commune. Le plus difficile : réduire l'impact des ruptures que constituent l'urbanisation continue et les voies de circulation.

La gestion différenciée des espaces verts publics pratiquée à Brétigny, utile certes à une meilleure préservation de la biodiversité (faune et flore) oublie cependant la prise en compte des continuités, notamment par une gestion propice à la biodiversité le long des routes et des chemins, sans oublier les espaces ouverts de la municipalité ou d'autres acteurs publics.

Notre premier inventaire a porté sur le bois de Beaulieu (propriété de la Sorgem), en bordure de la RD 19. Cet espace remarquable d'environ 15 hectares est laissé à l'abandon. Ne pas l'entretenir peut être un choix écologique : on favorise le développement d'une réserve de biodiversité. Mais le résultat est très mitigé : les chemins s'effacent, des déchets s'accumulent

et les arbres renversés nuisent à l'équilibre et à la santé des autres. Nous avons signalé à la mairie nos inquiétudes sur l'état de ce bois en suggérant des solutions en matière d'entretien.

L'état des Joncs-Marins lui aussi est inquiétant: développement de dépôts d'ordures tant sur le domaine public que sur les parcelles privées, urbanisation anarchique, développement sans cohérence d'aménagements «de loisirs», etc.

Nous pensons qu'un état des lieux doit être fait, prenant en compte tous les éléments: environnement, foncier, inventaire des propriétaires, réglementation, bilan social et démographique, pour ajuster les limites à respecter et les objectifs en matière d'acquisition publique du foncier.

Enfin nous réitérons la nécessité absolue qu'il y a à **protéger les terres agricoles situées entre les Joncs-marins et le Carouge**, au-delà des limites du domaine régional des Joncs-marins. L'urbanisation ne doit plus progresser au détriment de l'agriculture de proximité.



CLAUDE-BOIS DE CHÂTRES ET LES CYCLISTES ?

Dans un quartier en plein chantier autour du Bois-de-Châtres, nos élus ont mis en place un nouveau plan de circulation (cf Paroles avril 2016, page 7)... nécessairement provisoire vu l'état de la voirie. Objectif principal : faciliter l'accès des camions et engins divers au chantier. Fallait-il pour autant mettre toutes les voies en sens unique et y installer une forêt de panneaux de STOP et de sens interdits ?

*D'accord avec la modification du tracé de la rue du Bois-de-Châtres, comme cela était prévu dès l'origine du projet. Mais on devrait pouvoir conserver définitivement l'allée piétonne qui jouxte la partie de la chaussée condamnée, permettant ainsi aux piétons de cheminer entre la rue Pierre Brossolette et la rue Félicien Révol comme actuellement. Et, dans l'attente d'un aménagement définitif que nous souhaitons pas trop lointain et conforme aux intérêts bien compris des usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes, nous demandons dès à présent **la mise en place d'un double-sens cyclable sur la voirie située entre la rue Félicien Révol et la rue de la future médiathèque**. Les piétons, eux, disposent d'une allée, qui demanderait, selon nous, un meilleur revêtement.*

*Enfin, à quoi ressemble ce sens unique qui oblige automobilistes et cyclistes à stopper leur progression au droit du chemin des Floraisons, les empêchant ainsi de rejoindre l'avenue Clause et la rue Pierre Brossolette ? Il n'existe, à cet endroit, aucune rue ni à droite ni à gauche leur permettant de sortir de cette impasse, sauf à entrer dans le parking de Simply Market. Cela en fait des clients captifs, ce que doit apprécier le directeur du magasin, mais pas nécessairement les usagers de la voirie ? Il est urgent de corriger cette erreur. **Nous demandons, pour le moins, un double-sens cyclable.***

ANCIENNE BASE AÉRIENNE

OÙ EN EST LE PÔLE RÉGIONAL D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Prévu en 2010, le projet de lotissement d'agriculture biologique est élaboré sans bruit.

Affaire de spécialistes, nous dit-on. Nous sommes quand même parvenus à percer quelques arcanes. La mise en place se prépare. Prévu au croisement des deux pistes à deux pas de la RD 19, dans le voisinage immédiat des drones (sans danger ?), le lotissement porte sur 90 ha dont 75 ha de SAU (surface agricole utile), avec une première phase de 50 ha.

Les premiers «tests» devraient commencer début 2017 avec deux maraîchers sollicités par l'Agglo. Reste à trouver, pour l'essentiel des 50 ha, des porteurs de projet. Ceux-ci seront sélectionnés courant 2017 et, après les travaux d'aménagement (hiver 2017-2018), les premières plantations devraient commencer au printemps 2018. A côté du village avec maisons d'habitation et locaux techniques, les parcelles recevraient une douzaine d'exploitants

(maraîchage, légumes plein champ, artisan boulanger, élevage caprin, élevage avicole, arboriculture, apiculture...).

Bien des problèmes restent en suspens : l'approvisionnement en eau, le bouclage du plan de financement, la recherche de débouchés... Nous en reparlerons.

Et pour clore ce bulletin, quelques photos-souvenirs du samedi 21 mai 2016 et de la vélorution organisée par l'Ademub avec l'aide de la Ville de Brétigny



**Brétigny,
ville à 30 km/h,
c'est possible !**



BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2016

Tarifs actuels de cotisation annuelle : simple **15 euros** - couple **22 euros** - petit budget : **8 euros** - soutien : **35 euros** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Gille LECATRE - **Siège :** 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2016. Ci-joint ma cotisation de Euros

(chèque à l'ordre de l'ADEMUB envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner au 06 80 54 38 85 ou 01 60 84 19 10